

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1996 du Gouvernement wallon fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1997 du Gouvernement wallon portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 9 août 1995 renouvelant la commission consultative d'aménagement du territoire;

Vu la délibération du 9 novembre 1998 du Conseil communal de ENGIS proposant le renouvellement intégral de sa commission;

Vu l'avis favorable du 3 février 1999 de la commission régionale d'aménagement du territoire;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal;

Considérant qu'en effet le quart communal de la commission est composé d'une manière proportionnelle à l'importance des forces politiques existant au sein du Conseil communal;

Qu'en outre, les autres membres des secteurs public et privé présents assurent la défense d'une vaste diversité d'intérêts et représentent les différents partis de la Commune;

Considérant qu'enfin la Commune compte 5.728 habitants;

Qu'en conséquence, c'est avec raison que le Conseil communal a imposé une commission de 12 membres, outre le président;

ARRETE:

Article 1er. La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire de ENGIS telle qu'elle est contenue dans la délibération du 9 novembre 1998 du Conseil communal de ENGIS **est approuvée.**

En conséquence, il est mis fin au mandat de président et des membres des secteurs public et privé de la commission tels qu'ils avaient été attribués par arrêté ministériel du 9 août 1995;

Est désigné en qualité de président : Mr LAMBOT François;

Sont désignés en qualité de représentants du secteur public :

- Mr WILLEMS Jean-Marie et son suppléant Mr HUMBLET Albert;
- Mr DARDENNE Lucien et ses suppléants Mr LECARTE Emile et Mr MALCHAIRE Raphaël;
- Mr PETERS Jean-Louis et ses suppléants Mr NOEL René et Mr NEVEN Raymond;

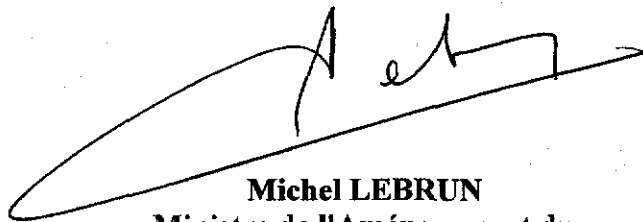
Sont désignés en qualité de membres du secteur privé :

- Mr DUBOIS Alain et son suppléant Mr HOUET Jean-Pierre;
- Mr GOBERT Jacky et ses suppléants Mr DELPORTE Camille et Mr MALCHAIRE Paul;
- Mr BAUWENS William et son suppléant Mr QUESNE Freddy;
- Mr HASTIR Jules et son suppléant Mr STREEL Robert;
- Mr RIGO Constant et son suppléant Mr MANZATO Serge;
- Mr RICHEL Didier et ses suppléants MUGERLI Luigi et Mr BOURGUIGNON Jean-Laurent;
- Mme GRAINDORGE Martine et son suppléant Mr MENAGE Charles;
- Mr GREGOIRE Damien et ses suppléants Mr VAN HOVE Marcel et Mr BERTRAND Maurice;
- Mr MICHAUX Jean et ses suppléants Mr MOREELS Yves et Mr LEMAIRE René.

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification

Fait à Namur, le

15 AVR. 1999



Michel LEBRUN
Ministre de l'Aménagement du
territoire, de l'Equipements et
des Transports. h